

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2417

présenté par  
Mme Khattabi

à l'amendement n° 1065 de M. Orphelin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 62, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 5, après le mot : « portant »,

substituer aux mots :

« respectivement sur leurs salariés en France et dans le monde »,

les mots :

« sur leurs salariés pour chaque pays où elles disposent d'employés en équivalent temps plein ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que les éléments listés relatifs aux écarts de rémunération sont fournis pays par pays et non de manière agrégée au niveau mondial.